

COLLOQUE DE DROIT DES MINEURS  
VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023 - 9H / 18H

LA SANTÉ :  
UN DROIT À (RE)CONQUERIR !

AU  
MUSEE SOCIAL  
5 RUE LAS CASES - 75007 PARIS

EN PRESENTIEL ET EN VISIOCONFERENCE

**Renseignements et Inscriptions**  
Syndicat des Avocats de France  
34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS - Tel 01 42 82 01 26  
Email [saforg@orange.fr](mailto:saforg@orange.fr) - [www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)





# COLLOQUE DROIT DES MINEURS

## LA SANTÉ : UN DROIT À (RE)CONQUERIR !

### PROGRAMME

#### 8h30 – Accueil des participant.e.s

#### 9h00-9h20 : Allocutions d'ouverture du colloque

- ◆ Madame la Bâtonnière de barreau de Paris, ou son/sa délégué.e
- ◆ Claire DUJARDIN, Présidente du Syndicat des Avocats de France

#### 9h20-10h00 : Les fondamentaux : le cadre juridique

- ◆ Elisabeth AUDOUARD, Avocate au barreau de Marseille, Co-responsable de la Commission mineurs du SAF
- ◆ Carole SULLI, Avocate au barreau de Paris, Co-responsable de la Commission mineurs du SAF

#### 10h00-11h30 : 1ère table ronde : LE REPERAGE

##### Constat des professionnels de la santé depuis la crise sanitaire

Le premier contact du mineur est souvent à l'école : Qui repère, que repérer ? que signaler et comment ?

##### Les troubles addictologiques

Le bilan des primo arrivants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance

Modératrice : **Myriam BAGHOULI**, Avocate au barreau de la Seine-Saint-Denis

- ◆ Saphia GUERESHI, Secrétaire Nationale, et
- ◆ Violaine MENGIN, membre du bureau Syndicat National des Infirmier.e.s Conseiller.e.s de Santé (SNICS – FSU)
- ◆ Yves GUILLERMAIN, Psychiatre, chef de pôle addictologie, Centre Hospitalier Edouard Toulouse (Marseille)
- ◆ Marie-Catherine LETELLIER, Avocate au barreau de Valence

#### 11h30-12h00 : DÉBAT AVEC LA SALLE

#### 12h00-13h30 : PAUSE DÉJEUNER

#### 13h30-15h15: 2ème table ronde : LES TROUBLES PSYCHOLOGIQUES

*Constat d'une augmentation majeure des troubles psychologiques chez les enfants, notamment placés, au civil comme au pénal*  
*Comment aider et accompagner effectivement les mineurs, quelles actions ? quelles procédures ? Comment revendiquer leurs droits ?*

Modératrice : **Nathalie KILO**, Avocate au barreau de la Seine-Saint-Denis

- ◆ Lysia EDELSTEIN, psychologue à l'association 4A
- ◆ Solenne DONAL, Juge des Enfants au Tribunal Judiciaire de PARIS
- ◆ Un.e élu.e du SNPES PJJ /FSU , éducateur.trice Protection Judiciaire de la Jeunesse
- ◆ Isabelle HENOCQUE, Avocate au barreau de Lille

#### 15h15-15h45 : DÉBAT AVEC LA SALLE

#### 15h30 – 17h00 : 3ème table ronde : LE RESPECT DU DROIT A LA SANTE LORSQUE LA LIBERTE EST ENTRAVEE

Modératrice : **Nawel OUMER**, Avocate au barreau de Paris, élue du CNB

- ◆ Pierre BORDESSOULE DE BELLEFEUILLE, avocat au barreau de Versailles, Président de la commission Hospitalisation d'office du SAF
- ◆ Floriane CLAUDE, éducatrice PJJ
- ◆ Un.e psychologue
- ◆ Matthieu QUINQUIS, avocat au barreau de Paris, Président de l'Observatoire International des Prisons (OIP), section française

#### 17h00-17h30 : DÉBAT AVEC LA SALLE

#### 17h30 : Propos conclusifs



# COLLOQUE DROIT DES MINEURS

---

**LA SANTÉ : UN DROIT À (RE)CONQUERIR !**

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

État des lieux, connaissance du cadre juridique, acquisition d'une vision globale des dispositions applicables et des procédures possibles.

## PÉDAGOGIE

**Compétences visées** : améliorer connaissances théoriques et pratiques en assistance éducative ; savoir identifier les ressources textuelles, pratiques et multidisciplinaires permettant d'assurer l'effectivité de droits de l'enfant objet d'une mesure d'assistance éducative.

**Public visé** : avocats, magistrats, éducateurs, médecins, étudiants, tous professionnels de la protection de l'enfance.

**Prérequis** : connaissance du droit de la protection de l'enfance.

**Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement** : Présentation des textes (légaux et réglementaires) et des jurisprudences. Échange et partage d'expériences.

**Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats** : la formation n'est pas sanctionnée par une évaluation des personnes participantes. En revanche, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap** : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.



# COLLOQUE DROIT DES MINEURS

**LA SANTÉ : UN DROIT À (RE)CONQUERIR !**

## TARIFS

**Avocat adhérent SAF : 80€**

**Avocat non adhérent SAF : 130€**

**Autre public professionnel (magistrats, éducateurs, associations, syndicats) : 50€**

**Élève-avocat, étudiant : Gratuit dans la limite des places disponibles**

**Les inscriptions seront clôturées le 27 septembre 2023.**

## FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018.

**SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : 7 heures**

**ATTENTION ! Cette formation n'est pas prise en charge à titre individuel par le FIF-PL.**

### **Participation en présence :**

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

### **Participation en visio-conférence :**

Pour valider la formation - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi et de nous retourner par email l'attestation sur l'honneur. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.